



AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire des 37 communes membres du réseau AJEMA du jeudi 6 février 2020 à 19h00 à l'Aula du Collège, les Voiles du Léman à Préverenges

Présidence : M. Andreas Sutter, Municipal à Tolochenaz, Président.

Secrétaire : M. Emile Favre

Présences : Selon la liste des présences annexée.

M. Andreas Sutter, Président, ouvre la séance à 19h05 en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité de direction ainsi qu'à tous les membres présents du Conseil intercommunal ARASMAC, réseau AJEMA ayant répondu à la convocation.

Il remercie la commune de Préverenges pour la mise à disposition des locaux pour la tenue de cette assemblée extraordinaire et passe la parole à Mme Wüst, municipale de Préverenges qui nous fait une brève présentation du village. Elle informe que M. Guy Delacrétaz, syndic, hospitalisé suite à une intervention chirurgicale, est excusé pour cette séance.

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Signature de la liste des présences,
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC,
3. Préavis N° 1/02.2020 : Création de 180 nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA
 - UAPE La Fourmillière à Lonay, 12 places parascolaires 4 matins par semaine dès août 2020,
 - UAPE Drôle de Frimousse à Tolochenaz, 24 places parascolaires dès août 2020,
 - UAPE Les Optimistes à Préverenges, 36 places parascolaires dès août 2020,
 - Crèche et UAPE à Morges, 12 places préscolaires et 96 places parascolaires dès août 2020,
4. Préavis N° 2/02.2020 : Crédit supplémentaire de CHF 30'000.00 pour un mandat d'étude du réseau AJEMA,
5. Communications du Bureau,
6. Communications du Comité de direction ARASMAC,
7. Divers et propositions.

Mis en discussion, cet ordre du jour n'appelle aucune modification.

1. Liste des présences

Communes excusées : Buchillon, Etoy, Féchy, Reverolle

Communes absentes : Denges, Lully, Tolochenaz.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer.

2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC

M. Sutter prie les personnes qui participent pour la première fois à l'Assemblée du Conseil intercommunal de bien vouloir se présenter devant l'assemblée afin qu'il puisse procéder à leur assermentation.

Les personnes concernées sont :

- Madame Jacqueline Botteron, Municipale d'Echichens,
- Monsieur David Spycher, Municipal de Vaux-sur-Morges.

M. Sutter demande à l'assemblée de se lever pour la lecture de la prestation de serment.

Après avoir pris connaissance et accepté la prestation de serment, ces deux personnes sont considérées comme membre du Conseil Intercommunal et peuvent de suite valablement participer aux délibérations.

3. Préavis n° 1/02.2020 : Création de 180 nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA

- UAPE La Fourmilière à Lonay, 12 places parascolaires 4 matins par semaine dès août 2020,
- UAPE Drôle de Frimousse à Tolochenaz, 24 places parascolaires dès août 2020,
- UAPE Les Optimistes à Préverenges, 36 places parascolaires dès août 2020,
- Crèche et UAPE à Morges, 12 places préscolaires et 96 places parascolaires dès août 2020,

M. Sutter passe la parole à Mme Jacqueline Botteron, Municipale de la commune d'Echichens, rapporteur de la Commission ad'hoc, pour la lecture des conclusions du rapport qui sont identiques aux conclusions du préavis du CODIR.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est accepté à l'unanimité.

4. Préavis n° 2/02.2020 : Crédit supplémentaire de CHF 30'000.00 pour un mandat d'étude du réseau AJEMA

M. Sutter passe la parole à M. Pierre Siegwart, Municipal de la commune de Vufflens-le-Château, rapporteur de la Commission ad'hoc pour la lecture des conclusions du rapport qui sont identiques aux conclusions du préavis du CODIR.

M. Sutter précise que le rapport de la commission comprend des souhaits non contraignants pour le CODIR, notamment le suivi financier et la formation d'un groupe de travail.

La discussion ouverte, Mme Podio, Présidente du CODIR informe qu'il sera tenu compte des souhaits de la commission et demande que les personnes intéressées à participer au groupe de travail insèrent une croix sur la liste de présences. Les délégués des communes d'Apples, Bussy-Chardonney, Clarmont, Gimel, Lavigny, Mollens, Reverolle, Saint-Oyens, Saubraz et Vufflens-le-Château ont montré leurs intérêts à faire partie du groupe de travail. Mme Podio précise qu'il ne sera pas possible de satisfaire toutes les personnes intéressées et qu'une répartition équitable sera décidée d'entente avec le Président. Concernant le suivi financier, Mme Podio informe que le CODIR fera tout son possible pour limiter les frais.

M. Marc Dubois, Municipal d'Apples, regrette que les délégués nommés pour l'examen des préavis ne soient pas forcément concernés par les objets à traiter, notamment la création de nouvelles places d'accueil dans certaines communes qui doivent financer ces infrastructures sans pouvoir en profiter. Pour cette raison, il estime nécessaire de valider le mandat d'étude du réseau AJEMA pour revoir le système.

M. Louis-Henri Delarageaz, Municipal de Bremblens, abonde dans le sens et M. Dubois et pense que le résultat du mandat apportera certainement des solutions. Il informe que la commune de Bremblens connaît une hausse importante d'enfants en âge de scolarité ces dernières années et qu'il est difficile de trouver des places d'accueil dans le réseau. Des places sont en effet disponibles dans des communes voisines mais ne font pas partie du groupement scolaire. La parole n'étant plus demandée, le préavis est accepté à l'unanimité.

5. Communication du Bureau

M. Sutter informe qu'une séance de commission a dû être annulée, faute de quorum pour l'examen du préavis 2/02.2020. Dorénavant, les membres convoqués devront confirmer par courriel, dès réception de la convocation, leur présence ou, en cas de force majeure, leur absence auprès du secrétaire du Conseil. Cette manière de procéder permettra au bureau de prendre les dispositions nécessaires afin de combler les absences.

6. Communications du Comité de direction ARASMAC

M. Sutter donne la parole à Mme Podio, Présidente du CODIR. Elle remercie les membres présents d'avoir accepté les 2 préavis. Elle informe que le CODIR a transmis une demande de soutien financier à la FAJE pour le mandat d'étude du réseau.

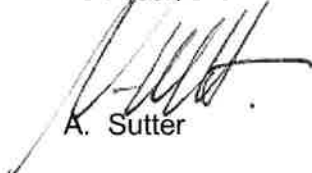
7. Divers et propositions

Mme Mélanie Wyss, municipale de Morges, au nom des communes concernées par la création de nouvelles places d'accueil, remercie l'ensemble des communes d'avoir validé le préavis à l'unanimité.

Mme Wüst propose à l'assemblée de se rendre dans les locaux de l'UAPE « Les Optimistes » pour une visite de la structure d'accueil et pour partager la généreuse collation servie par les responsables.

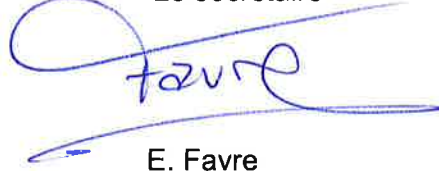
M. Sutter informe que la prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le 11 juin à Tolochenaz. La parole n'étant plus demandée, M. Sutter lève la séance à 19h26.

Le Président



A. Sutter

Le secrétaire



E. Favre

Morges, le 7 février 2020

**LISTE DES PRÉSENCES A LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL INTERCOMMUNAL – Réseau AJEMA**

ARASMAC

AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

du jeudi 6 février 2020 à 19h00
à Préverenges

37 COMMUNES DE LA RÉGION MORGES-AUBONNE-COSSONAY

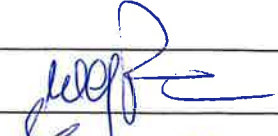
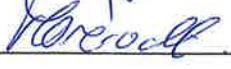





Communes	Nom et prénom du délégué (caractères d'imprimerie s.v.p.)	Signature
Aclens	Ciana Sylvie	
Allaman	VERARDO Sandrine	
Apples	DUBOW Marc	
Aubonne	CRISTAT Michel	
Ballens	Rochat Anne-Lise	
Berolle	Gras Anne-Catherine	
Bière	DEVEREUX Nidy	
Bougy-Villars	BARBIER Jean	
Bremblens	DEFRANCEZ Louise	
Buchillon	Excusé	
Bussy-Chardonney	JEAN-PIERRE COURBE	
Chigny	Vulliamy Christine	
Clarmont	Gatabin Rebeka	
Denges		
Echandens	ZURN Katharina	
Echichens	Botheau Jacqueline	
Etoy	Excusé	
Féchy	Excusé	
Gimel	Guyon Laurent	
Gollion	Robadey Blanche	




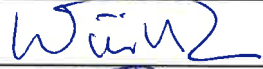

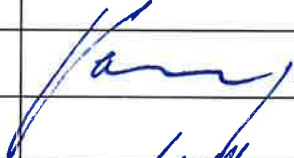


X

+

+

X

Communes	Nom et prénom du délégué (caractères d'imprimerie s.v.p.)	Signature
X Lavigny	FAURE Willy	
Lonay	Elisabeth Morerod	
Lully		
X Mollens	NICOLE TAYOR	Mayer
Montherod	Jan-Guignard Gabrielle	
Morges	Melanie WESS	WESS
Préverenges	Excusé TW pour	Guy Delacroix
X Reverolle	Narel Matthey	
Romanel-sur-Morges	Isabelle Bonvin	Bonvin
Saint-Livres	RIVIER FORNEY Jocelyne	
X Saint-Oyens	Patricia Crescini	
Saint-Prex	TINGOELY CARINE	
X Saubraz	Donades Bernadette	Donades
Tolochenaz		
Vaux-sur-Morges	SPYCHER DAVID	David Spycher
X Vufflens-le-Château	STEGWART PIERRE	Pierre Stegwart
Vullierens	Perrin Fabienne	Perrin

COMITÉ DE DIRECTION ARASMAC		
Nom, prénom	Fonction	Signature
PODIO Sylvie	Présidente	
BAUDET Nicole	Membre	
LINCIO Pascal	Membre	
MULLER Ruth	Membre	
SEVERIN Tania	Membre	
WÜST Thi Ngoc Tu	Membre	
HENNARD Anthony	Membre	
VOUILLAMOZ Daniel	Directeur ARASMAC	
SUTTER Andreas	Président ARASMAC	
FAVRE Emile	Secrétaire ARASMAC	

Morges, le 6.2.2020